

CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES DE DEFENSE DE LA ROCHELLE ET DE LAGORD

SOMMAIRE

LISTE DES SIGNATAIRES DU CRSD DE LA ROCHELLE - LAGORD -----	4
CONTEXTE -----	5
<hr/>	
1. La Rochelle, ville de garnison-----	5
2. Le fait générateur -----	5
3. L'élaboration du partenariat -----	6
4. Périmètre d'application pour la mise en œuvre du CRSD -----	6
5. Durée du Contrat -----	7
LES EMPRISES MILITAIRES LIBEREES -----	8
<hr/>	
1. Sites déjà libérés -----	8
❖ <i>Le Quartier Chauvin et le Centre de Ravitaillement des Essences de la Repentie -----</i>	<i>8</i>
❖ <i>Le Parc Marine -----</i>	<i>8</i>
2. Sites libérés en 2011 -----	8
❖ <i>Le complexe sportif Ruibet -----</i>	<i>8</i>
❖ <i>Le Cercle des Cordeliers -----</i>	<i>8</i>
❖ <i>Le terrain de Lagord-----</i>	<i>9</i>
3. Sites libérés en 2014 -----	9
❖ <i>La caserne Aufredy-----</i>	<i>9</i>
❖ <i>La caserne Duperré -----</i>	<i>9</i>
❖ <i>La caserne Renaudin -----</i>	<i>9</i>
DIAGNOSTIC TERRITORIAL -----	10
<hr/>	
1. Analyse socio-économique du territoire-----	10
1.1 Un territoire littoral attractif -----	10
1.2 Un tissu économique diversifié-----	10
❖ <i>Le secteur primaire -----</i>	<i>11</i>
❖ <i>Le secteur industriel-----</i>	<i>11</i>
❖ <i>Le secteur tertiaire -----</i>	<i>11</i>
2. Perspectives de développement du territoire-----	12
AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT -----	13
<hr/>	
1. Développer l'éco-efficacité en milieu urbain : image "verte" de La Rochelle-----	13
1.1 Étude sur les opportunités de développement économique du site de Lagord-----	13
1.2 Développement d'une nouvelle filière économique en liaison avec les enjeux des villes durables ---	14
2. Conforter l'attractivité touristique, culturelle et d'affaires de La Rochelle-----	15
2.1 Extension du centre de conférences et d'expositions de La Rochelle – Espace Encan -----	15
2.2 Structuration et développement de la filière Transmédia sur le territoire -----	15
2.3 Création des studios de l'Atlantique-----	15
3. Soutenir les innovations et les actions collectives porteuses du territoire -----	16
3.1 Les pépinières d'entreprises -----	16
❖ <i>Création d'une pépinière d'entreprises et d'une plate-forme d'essais mutualisée-----</i>	<i>16</i>
❖ <i>Création d'une pépinière d'entreprises dédiée aux éco-activités – Créatio®Idéal -----</i>	<i>16</i>
❖ <i>Création de la fonction d'animation dans les pépinières d'entreprises -----</i>	<i>16</i>
3.2 La filière nautique-----	17
❖ <i>Projets d'action collective multi-étapes-----</i>	<i>17</i>

- ❖ *Développement des fonctions stratégie et marketing ----- 17*
- ❖ *Nouveaux outils et services mutualisés pour le refit sur La Rochelle - Rochefort----- 17*
- 3.3 La filière aéronautique-----17
 - ❖ *Plate forme mutualisée de Gestion de la Production Assistée par Ordinateur ----- 17*
 - ❖ *Actions de R et D en soutien au développement des entreprises de la filière aéronautique - 18*
- 3.4 Création d'un Technopole de dématérialisation et de valorisation de contenus numériques -----18

ENGAGEMENTS FINANCIERS ----- 19

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION----- 22

- 1. Gouvernance -----22**
- 2. Le suivi du contrat-----22**
- 3. L'évaluation du contrat-----22**

FICHES-ACTIONS ----- 23

ANNEXES ----- 56

LISTE DES SIGNATAIRES DU CRSD DE LA ROCHELLE - LAGORD

En présence de Monsieur François FILLON, Premier ministre,

Le présent contrat est conclu entre :

- **L'État**, représenté par Madame Béatrice ABOLLIVIER, préfète de la Charente-Maritime,
- **La Ville de La Rochelle**, représentée par Monsieur Maxime BONO, député-maire
- **La Communauté d'Agglomération de La Rochelle**, représentée par Monsieur Maxime BONO, président
- **La Ville de Lagord**, représentée par Monsieur Jean-François DOUARD, maire
- **Le Conseil Général de la Charente-Maritime**, représenté par Monsieur Dominique BUSSEREAU, président.

Il sera mis en œuvre avec le concours :

- des Chambres de commerce et de l'industrie de La Rochelle et de Rochefort-Saintonge,
- de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Charente-Maritime,
- de l'Université de La Rochelle et du CRITT Matériaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2335-2 ;

VU Le Livre blanc sur la stratégie de défense et de sécurité nationale ;

VU La circulaire du Premier ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du déploiement des armées ;

Il est convenu de conclure un Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) suite au départ du 519^{ème} régiment en juillet 2011.

CONTEXTE

1. LA ROCHELLE, VILLE DE GARNISON

L'histoire de la ville de La Rochelle est intimement liée à celle de nos armées et plus particulièrement de l'armée de terre.

Il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur un plan de la cité pour en prendre conscience.

Entre l'avenue du 123^{ème} RI et la place de Verdun en passant par l'Arsenal et tous ces anciens ou actuels quartiers militaires : Chasseloup-Laubat, Duperré, La Monnaie, le Parc d'Artillerie, Renaudin, Mangin ... autant de noms qui évoquent, dans la mémoire collective, la présence de l'Infanterie, de l'Artillerie, du Génie et plus près de nous du Train, tout particulièrement présent ces 50 dernières années.

Pendant 30 ans, ont ainsi cohabité 2 régiments appartenant à cette arme : le 538^{ème} groupement de transport lourd, rebaptisé par la suite 503^{ème} RT, présent à Mangin de 1966 à 1998 et le 519^{ème} RT (successeur des 311^{ème} compagnie de transbordement, 1^{er} BATM et 519^{ème} GATM) qui aura particulièrement marqué son passage par sa spécificité amphibie et sa présence à la fois terrestre et maritime, à Beauregard et à La Pallice, à la base sous-marine puis au quartier Chauvin.

2. LE FAIT GENERATEUR

Le Gouvernement a annoncé fin juillet 2008 la mise en œuvre d'un plan national de restructuration des sites de défense qui doit permettre d'adapter la Défense aux enjeux nouveaux de la sécurité nationale et à ceux de la révision générale des politiques publiques.

Un calendrier de réforme progressif allant de 2009 à 2014 a été mis en place. A terme, 51 bases de défense demeureront sur le territoire français.

Pour compenser les conséquences économiques et démographiques de cette décision, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan d'accompagnement pour faciliter la transition des territoires concernés vers de nouvelles dynamiques d'aménagement autour de trois axes : social, foncier et économique.

En Charente-Maritime, les villes de La Rochelle et de Lagord sont directement impactées par la restructuration des services de la défense ; la principale mesure est la dissolution, au 1^{er} juillet 2011, du 519^{ème} régiment du train qui emploie 676 militaires et 35 civils soit un total 711 personnes.

Mais, au final, cette réorganisation du ministère se traduit pour les villes de La Rochelle et de Lagord par une perte de 688 emplois civils et militaires en raison de mesures compensatoires (internes à la défense) qui sont :

- la création au 1^{er} janvier 2011 de la base de défense de Rochefort-Cognac-Saintes - à laquelle seront rattachés, pour toutes les fonctions de soutien (infrastructure, informatique, achat, ...), les services du ministère de la défense localisés sur La Rochelle,
- le maintien à La Rochelle d'un détachement du groupe de transit maritime,
- le renforcement de la sous-direction des pensions (SDP) des armées avec la reprise des activités des pensions militaires d'invalidité de l'ancienne direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale du Secrétariat d'État aux Anciens Combattants,
- l'arrivée d'une sous direction de la direction des ressources humaines du ministère.

De plus, le Premier ministre, a annoncé le 20 octobre 2008, la relocalisation de l'ENIM, établissement public à caractère administratif rattaché à la direction des affaires maritimes, à La Rochelle.

Ce transfert depuis la place de Fontenoy, à Paris vers La Rochelle constitue une autre forme de compensation qui concernera 110 agents.

En septembre 2011, une première équipe va rejoindre La Rochelle pour préfigurer l'installation définitive qui devrait intervenir courant 2012.

Au final, avec l'ensemble des mesures compensatoires annoncées par le Gouvernement, la perte d'emplois nette sur le territoire de La Rochelle et Lagord est de 578 emplois.

Par ailleurs, 9 emprises d'une surface totale de près de 36 hectares vont être libérées:

- 5 sites dans le centre ville de La Rochelle, pour une superficie globale de 5 hectares,
- 1 site sur la commune de Lagord, de grande superficie (27 ha),
- 3 sites portuaires, également libérés par le Ministère de la Défense suite au départ du 519^{ème} régiment du train.

L'activité de la défense sur le territoire de la communauté d'agglomération de La Rochelle (CDA) génère un poids financier direct de 13,6 millions d'euros, auquel on peut ajouter les retombées indirectes liées à la scolarité de 471 enfants (soit 18 classes), et au logement des familles.

Le présent CRSD vise à compenser le nombre d'emplois perdus en aidant à la création de nouvelles activités ou en favorisant le développement d'activités existantes.

3. L'ELABORATION DU PARTENARIAT

Conformément à la circulaire du Premier ministre du 25 juillet 2008, un comité de site défense présidé par le Préfet de la Charente-Maritime a été installé le 26 septembre 2008.

Ce comité de site est composé des services de l'État, des collectivités locales et des acteurs locaux. Le maire de La Rochelle, également président de la CDA, le maire de Lagord et le président du Conseil Général y participent activement.

Son rôle est :

- d'animer le partenariat local,
- de piloter le diagnostic territorial,
- de construire et rédiger le projet de Contrat de Redynamisation de Site Défense (CRSD).

Au terme du diagnostic territorial, des groupes de travail pilotés conjointement par un représentant de l'État et des collectivités locales ont été mis en place sur les problématiques suivantes :

- reconversion des sites,
- reclassement des personnels,
- redynamisation du territoire,
- devenir du site de Lagord (27 ha).

Les différentes rencontres ont permis de construire un projet partagé par les partenaires locaux que sont les collectivités locales, les chambres consulaires et l'Université avec une préoccupation commune qui est de recréer un volume d'emploi et d'activité comparable au moins équivalent à celui supprimé sur le bassin d'emploi.

Le comité de site s'est réuni le 9 juin 2011 pour examiner et valider le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense en vue de sa transmission au Comité Technique Interministériel (CTI) qui se tiendra le 15 juin 2011 puis au cabinet du Premier ministre.

4. PERIMETRE D'APPLICATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CRSD

Le CRSD s'applique prioritairement au bassin d'emploi de La Rochelle. En complément, le comité du site du 3 décembre 2009 a décidé d'élargir le champ d'application du CRSD au bassin d'emploi du pays Rochefortais.

Cette demande d'élargissement repose sur la présence d'un véritable bassin d'emploi cohérent lié notamment au phénomène de périurbanisation, entre les deux agglomérations.

En effet, les deux villes ne sont distantes que de 25 km.

Un partenariat fort s'est d'ailleurs engagé entre les 2 bassins d'emploi de La Rochelle-Rochefort sur lesquels les échanges domicile-travail se sont densifiés et un syndicat mixte s'est constitué dès 2000.

Il est composé de :

- la communauté d'agglomération de La Rochelle
- la communauté d'agglomération du Pays rochefortais
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort-Saintonge
- l'Université de La Rochelle.

Le développement économique fait partie des compétences du syndicat.

Dans ce cadre, un plan de déplacement prévoit l'augmentation du nombre de trains et de points d'arrêt entre Rochefort et La Rochelle afin de répondre aux besoins de la population et faciliter les échanges dans ce bassin de vie.

Le bassin d'emploi de La Rochelle réunit la communauté d'agglomération de La Rochelle, la communauté de communes de l'île de Ré et le pays d'Aunis. Il regroupe 80 communes et représente un bassin de vie de près de 230 000 habitants.

Le bassin d'emploi de Rochefort correspond au périmètre de la communauté d'agglomération du Pays Rochefortais et de la Communauté de communes de Sud-Charente. Il compte 26 communes et recense environ 64 000 habitants.

Le périmètre du CRSD s'étend donc à quatre-vingt dix huit communes dont la liste complète se situe en annexe 1 du présent contrat.

5. DUREE DU CONTRAT

La durée du présent contrat est de trois ans à compter de sa signature par chacune des parties. Il est reconductible une fois par avenant pour une durée de deux années maximum.

LES EMPRISES MILITAIRES LIBEREES

Dans le cadre de l'article 67 de la loi de finances du 27 décembre 2008, les communes concernées par des emprises libérées ont la possibilité de les acquérir à l'euro symbolique. Le décret n° 2009-829 du 3 juillet 2009 liste les collectivités éligibles à ce dispositif : les villes de La Rochelle et Lagord en font partie. Par ailleurs, un groupement de communes peut se substituer aux communes concernées, sur demande de ces dernières.

Les cessions sont autorisées par décret après leur évaluation par la Direction Nationale des Interventions Domaniales.

A La Rochelle, la libération des emprises se fait en 3 temps :

- 3 sites sont déjà libérés,
- 3 sites seront libérés au 1^{er} juillet 2011,
- 3 sites seront libérés en 2014.

Une étude d'opportunité sur les reconversions possibles pourrait aider à la finalisation des projets de réutilisation.

1. SITES DEJA LIBERES

❖ **Le Quartier Chauvin et le Centre de Ravitaillement des Essences de la Repentie**

De par la délimitation du périmètre du Grand Port Maritime de La Rochelle, ces emprises, qui avaient été mises à disposition du 519^{ème} régiment du train sont devenues pleine propriété du Grand Port.

❖ **Le Parc Marine**

La ville de La Rochelle a renoncé à son droit de priorité. Une promesse unilatérale d'acquisition a été signée le 18 avril 2011 avec un opérateur pétrolier suite à l'appel d'offre lancé en mars 2011.

2. SITES LIBERES EN 2011

❖ **Le complexe sportif Ruibet**

Le bâtiment des cadres célibataires également situé sur cette emprise sera conservé par le ministère de la Défense pour les besoins du district de transit maritime Atlantique.

Par délibération du 28 mars 2011, la ville de La Rochelle a décidé d'acquérir l'emprise à l'euro symbolique.

Cet équipement collectif de loisirs et de sports sera conservé en l'état en développant l'accès aux habitants des quartiers, aux clubs sportifs et aux jeunes des collèges et des lycées. Le ministère de la Défense a demandé à pouvoir disposer du gymnase pendant 3 heures par semaine au maximum après le 1^{er} juillet 2011. Une convention entre la Ville et le Ministère de la défense permettra de finaliser cet accord après la vente.

❖ **Le Cercle des Cordeliers**

Ce site comprend deux bâtiments (mess et habitations pour cadres de l'armée), un ancien terrain de tennis, des zones de parking et des espaces verts. Il est situé à la porte du centre-ville historique de La Rochelle, à proximité d'un accès rapide à la sortie de ville

Par délibération du 28 mars 2011, la ville de La Rochelle a demandé à la CDA de se substituer à la commune pour procéder à l'acquisition du Cercle des Cordeliers à l'euro symbolique.

De son côté, le conseil communautaire, par délibération du 28 avril 2011, a accepté de se substituer à la Commune de La Rochelle pour les droits et obligations liés à ce bien.

Une opération de construction de logements sociaux, en lien avec l'office public HLM, sera conduite sur cette emprise.

❖ **Le terrain de Lagord**

Le 24 mars 2011, la commune de Lagord a délibéré pour demander à la CDA de se substituer à elle pour acquérir le terrain militaire à l'euro symbolique.

De son côté, le conseil communautaire, par délibération du 28 avril 2011, a accepté de se substituer à la commune de Lagord pour les droits et obligations liés à ce bien.

Ce site de 27 hectares est situé en bordure de la rocade de La Rochelle, sur l'axe desservant l'île de Ré, l'aéroport et le Grand Port Maritime.

La taille du site, son accessibilité et sa visibilité permettent d'y situer l'action "phare" du CRSD, à savoir le développement d'une nouvelle filière économique dans le domaine de l'éco-efficacité énergétique en milieu urbain, locomotive d'une nouvelle dynamique pour l'agglomération.

Cette opération est détaillée dans la partie relative aux axes stratégiques du CRSD.

3. SITES LIBERES A L'HORIZON 2014-2015

Les trois autres sites ne seront libérés qu'après l'achèvement des travaux de la caserne Beauregard, qui doit être densifiée et modernisée pour accueillir, sur un seul et même site, l'ensemble des personnels de la défense localisé à la Rochelle.

❖ **La caserne Aufredy**

Ce site sera libéré en 2014 lorsque le service des pensions des armées qui l'occupe actuellement rejoindra la caserne Beauregard.

Sa destination finale n'est pas encore arrêtée. Les locaux sont adaptés à plusieurs types de reconversions : immeubles de bureaux, locaux commerciaux, pôle d'activité, logements...

L'État travaille sur la relocalisation de services publics sur tout ou partie du site.

La ville de La Rochelle a émis l'idée d'y conduire un programme mixte de logements et de commerces. Pour la partie du site concerné par le projet, la ville pourra faire usage de son droit de priorité pour une acquisition à l'euro symbolique.

Se situant dans le secteur sauvegardé, la majeure partie des bâtiments doit être conservée.

Enfin, le centre d'information pour le recrutement interarmées actuellement logé au Corps de Garde, adossé au Centre Aufredy, tient à rester directement accessible depuis la Place de Verdun, où arrivent les bus.

Tout projet d'aménagement doit donc inclure ce relogement sur site du centre d'information.

❖ **La caserne Duperré**

Cette caserne contient les archives des services des pensions des armées qui doivent rejoindre le site de Beauregard une fois le silo des archives construit.

L'emprise sera proposée à la ville au titre de son droit de priorité pour une acquisition à l'euro symbolique.

Lors de la réalisation du diagnostic, le cabinet Deloitte avait émis comme hypothèse de reconversion, la résidentialisation de ce site en continuité de la résidence Duperré. Les projets éventuels de reconversion sont à l'étude par la commune.

❖ **La caserne Renaudin**

L'emprise accueille actuellement, sur une moitié, les services du délégué militaire départemental, le Centre de coordination du transit maritime et une partie des services des pensions des armées. L'autre moitié du site est occupée par la CRS19 au titre d'un bail emphytéotique. Se situant dans le secteur sauvegardé, la démolition des bâtiments est interdite.

L'idée de la création d'une résidence universitaire a été avancée. La CDA de La Rochelle privilégie une urbanisation mixte habitat/tertiaire et souhaite, par ailleurs, rétablir la continuité entre Renaudin et Ruibet.

L'établissement scolaire Fénelon a également fait part de son intérêt pour un des bâtiments du site libéré. Cette acquisition lui permettrait d'y installer son internat qui est actuellement basé à Saint Xandre.

Ce site sera proposé à la ville de La Rochelle au titre de son droit de priorité à l'euro symbolique.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic, dont les conclusions sont partagées par les membres du comité de site, a été réalisé par le cabinet d'études Deloitte et financé par le ministère de la Défense.

1. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

1.1 Un territoire littoral attractif

Le département de la Charente-Maritime se caractérise par son activité littorale et portuaire; c'est la façade maritime de la région Poitou-Charentes.

La communauté d'agglomération de La Rochelle regroupe 18 communes et représente un bassin de vie de 147 000 habitants. Elle constitue le principal pôle urbain du département.

Géographiquement, elle est sans concurrence métropolitaine dans un arc de cercle de 150 km mais le territoire est encore marqué par un relatif enclavement : La Rochelle se trouvant à la périphérie des grands axes autoroutiers et des dynamiques économiques de Nantes ou Bordeaux.

Les projets d'autoroute A 831 reliant Fontenay à Rochefort et de LGV "Sud Europe Atlantique" offrent à ce titre des perspectives encourageantes.

La Rochelle dispose d'un aéroport et même si le trafic y est relativement faible (220 000 passagers par an, contre 3,5 millions à Bordeaux et 2,7 millions à Nantes), il connaît une croissance significative (+ 24% en 5 ans, contre + 5% pour la moyenne des aéroports français).

Par ailleurs, le territoire est doté d'équipement structurants tels que le Grand Port Maritime, un port de plaisance en cours d'extension, un port de pêche et une Université, créée en 1993, qui peut accueillir plus de 10 000 étudiants.

Sur le plan démographique, la communauté d'agglomération affiche un dynamisme certain. La population a augmenté de près de 8% entre 1999 et 2007. Cette progression est plus importante qu'au niveau national (+ 6%) et elle est uniquement due aux nouveaux arrivants.

Toutefois, cette augmentation bénéficie peu à la ville centre notamment en raison de prix immobiliers élevés qui freinent l'accession à la propriété et poussent les classes moyennes à se loger hors de La Rochelle. La population s'installe plus loin des centres urbains afin de profiter d'un meilleur cadre de vie mais aussi parce que les logements y sont moins chers.

Les seniors constituent une composante importante du solde migratoire et les habitants de 60 ans et plus représentent 24 % du bassin d'emploi de La Rochelle, d'où un vieillissement démographique qui s'accroît.

L'image véhiculée par la Rochelle, est positive, la qualité de vie y étant réputée élevée. La ville bénéficie de surcroît d'une image "verte", ayant été parmi les premières à développer des transports alternatifs à la voiture, dont certains solaires.

Cette image peut constituer une base à la revitalisation économique de l'agglomération dans les secteurs du développement durable et des énergies renouvelables.

1.2 Un tissu économique diversifié

Alors qu'en décembre 2010, la région Poitou-Charentes possède un taux de chômage (9%) inférieur à la moyenne nationale, la situation est bien différente pour le département de la Charente-Maritime où le taux de chômage (10,5%) est supérieur à la fois à la moyenne régionale et nationale.

La zone d'emploi de Rochefort est la plus touchée du département et de la région (11,6%). Concernant la zone d'emploi de La Rochelle, le taux de chômage s'élève à près de 10%.

Les salaires moyens, tous secteurs d'emploi confondus, sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale : 15 961 euros en 2006 à l'échelon régional contre 17 840 euros au niveau national. Ce constat est le même pour la zone d'emploi de La Rochelle (17 682 euros en 2006) et pour celle de Rochefort (15 961€ en 2006).

❖ Le secteur primaire

De par sa situation géographique, le secteur primaire est bien représenté dans le département avec 3,4% de l'emploi salarié. Au niveau national, cette proportion s'élève à 1,5%.

Ce secteur bénéficie d'une image forte dans ses domaines de spécialité que sont l'ostréiculture (50% de la production nationale) et la mytiliculture (20% de la production nationale), avec une présence à la fois structurée (IFREMER) et prestigieuse (Marennes, Baie de l'Aiguillon).

Depuis une dizaine d'années, la pêche connaît des difficultés importantes avec une activité qui décroît fortement : 2 580 tonnes vendues sous criées en 2006, soit une chute de 55% par rapport à 1977.

❖ Le secteur industriel

Dans ce bassin littoral et touristique, la part de l'industrie paraît relativement modeste. En effet, en 2009, l'industrie ne représente que 19,6 % de l'emploi salarié en Charente-Maritime contre 24,2 % au niveau régional, et 22,6% au niveau national.

Dans la zone d'emploi de La Rochelle, les emplois industriels se concentrent essentiellement dans la construction navale, le domaine ferroviaire et agroalimentaire. La zone d'emploi de Rochefort connaît une spécialisation marquée dans la construction aéronautique.

Ainsi, Alstom située dans l'agglomération de La Rochelle et EADS-Sogerma basé à Rochefort, constituent deux "locomotives" pour les PME locales et sous-traitantes.

La filière nautique en Charente-Maritime comprend 410 entreprises, liées à la construction et à la réparation de voiliers, bateaux rigides ou pneumatiques ainsi qu'au négoce, implantées essentiellement dans le bassin de La Rochelle et du pays rochefortais. Elle génère environ 3 800 emplois artisans ou salariés pour 45 000 au niveau national.

Cette filière a été fortement touchée par la crise. Elle a connu depuis le quatrième trimestre 2008 une baisse importante de son chiffre d'affaires qui a conduit les entreprises à recourir au chômage partiel pour pallier la baisse d'activité.

❖ Le secteur tertiaire

Les services et le commerce concentrent 78,2% de l'emploi salarié à la Rochelle contre 76,9% dans le département et 73 % au niveau régional.

L'économie touristique joue un rôle de premier plan et a bien résisté à la crise économique : 2ème destination touristique du littoral atlantique en nombre de nuitées et 19 000 emplois directs en saison et 6 000 hors saison.

Même si ce secteur constitue une véritable dynamique pour le département, son développement est toutefois pénalisé par une offre hôtelière insuffisante dans le haut de gamme. Le département ne compte que cinq établissements quatre étoiles et quatre étoiles luxe.

Le secteur tertiaire est également caractérisé par une relative faiblesse en R&D (à l'exception d'Alstom et Sogerma), et par des services à faible valeur ajoutée (nettoyage, réparation informatique, agences immobilières, ...).

2. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

A partir du diagnostic, le groupe de travail "redynamisation économique" a décidé de mener ses réflexions autour de trois axes majeurs :

- **Investir sur l'image "verte"** de la ville de La Rochelle, en particulier en développant un "projet phare" susceptible de relancer la R&D, en partenariat avec l'Université.

Un ensemble regroupant recherche, formation et industries dans le secteur des énergies renouvelables peut trouver sur ce territoire des opportunités pour atteindre une reconnaissance nationale voire européenne.

- **Le développement du tourisme** et des services qui lui sont liés, secteur dans lequel la Charente-Maritime dispose d'un avantage certain. Le développement des services doit notamment se faire sur le plan qualitatif, par des activités à forte valeur ajoutée et créatifs.

- **L'aide aux innovations et aux entreprises porteuses du territoire en particulier celles du secteur nautique et aéronautique**, notamment TPE, PME et sous-traitants, afin de leur permettre de diversifier leur clientèle, se tourner vers l'export avec les qualifications nécessaires, et leur fournir les infrastructures nécessaires à leur développement comme le très haut débit.

AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT

A la lumière du diagnostic, les actions d'accompagnement retenues par les partenaires du CRSD s'appuient autour des 3 axes majeurs suivants :

- Développer l'éco-efficacité en milieu urbain,
- Conforter l'attractivité touristique, culturelle et d'affaires de La Rochelle,
- Soutenir les innovations et les actions collectives porteuses du territoire.

Ils ont pour objectif majeur d'engendrer la création de 600 emplois.

1. DEVELOPPER L'ECO-EFFICACITE EN MILIEU URBAIN : IMAGE "VERTE" DE LA ROCHELLE

A l'annonce du départ du 519^{ème} régiment du train, il est très vite apparu que la libération du terrain de Lagord constituait une véritable opportunité.

La reconversion de ce site de 27 ha a mobilisé l'ensemble des acteurs locaux autour d'une ambition commune : développer des activités nouvelles avec l'arrivée d'entreprises et la création de nombreux emplois. La volonté de tous les partenaires était d'aboutir à un programme d'actions remarquable tant au niveau national qu'eupéen dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Ainsi, s'appuyant sur l'image "verte" véhiculée par la ville de La Rochelle, la valorisation du site de Lagord, projet-phare du CRSD, s'inscrit en prolongement des politiques environnementales mises en œuvre depuis une trentaine années en matière d'écologie urbaine, de déplacements propres, de tri des déchets, de qualité de l'air et des eaux, ...

Par ailleurs, la situation géographique de l'emprise à proximité immédiate d'une rocade desservant le centre-ville, l'aéroport et le Grand Port Maritime est idéale pour développer ce projet, locomotive d'une nouvelle dynamique économique.

Enfin, le territoire dispose en son sein de toutes les ressources nécessaires à la réalisation de cette opération avec :

- les compétences et le savoir-faire reconnus de l'Université,
- une filière d'acteurs locaux dynamiques constitués des chambres consulaires et des entreprises.

1.1 Étude sur les opportunités de développement économique du site de Lagord (fiche-action 1)

Au vu des conclusions du diagnostic et afin de définir sur quels secteurs d'activité des énergies renouvelables, le projet de reconversion du site de Lagord doit s'orienter, une étude a été confiée aux cabinets Capital High Tech et Technofi.

Elle doit permettre d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Les opportunités de marché sur le secteur des énergies renouvelables aux plans national et européen ;
- Les spécialités thématiques que le parc d'activité doit mettre en avant pour attirer un nombre suffisant d'entreprises de hautes technologies sur son territoire avec des avantages différenciateurs suffisamment marqués ;
- Les cibles d'entreprises à privilégier ;
- Les offres spécifiques que la CDA doit pouvoir proposer pour attirer de nouvelles entreprises ;
- Les activités de recherche ou de formation qui peuvent être développées sur le campus pour créer un éco-système de développement économique favorable, au delà d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises ;
- Le volume d'activité économique que la CDA peut espérer générer sur son territoire et en conséquence le dimensionnement des infrastructures du site ;
- Les bonnes pratiques d'autres campus technologiques européens à adopter.

Cette étude a fait l'objet d'une demande de pré-financement au titre du FRED (64 389€), approuvée par le Comité Technique Interministériel du 22 septembre 2010.

1.2 Développement d'une nouvelle filière économique en liaison avec les enjeux des villes durables (fiche-action 2)

A l'issue de la phase 1 de l'étude consacrée à l'état des lieux, le recensement des thèmes possibles de reconversion a permis de circonscrire le champ de réflexion au thème de l'éco-efficacité en milieu urbain.

La CDA souhaite stimuler le développement de nouvelles activités économiques sur le territoire dans le domaine des villes durables, de la rénovation des bâtiments, de l'éco-mobilité et de l'éco-efficacité énergétique en créant un cercle vertueux de développement.

Le site de Lagord sera aménagé en un **parc d'activités "bas carbone"** dont le dynamisme reposera sur la création de deux plates-formes :

❖ Une plate-forme d'innovation

Aménagée sur le site militaire de Lagord, elle accueillera les industriels, centres de recherche ou de formation, désireux de développer des activités innovantes dans les secteurs visés.

La plate-forme, composée d'un incubateur, d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprise, sera également chargée de :

- La gestion et de la promotion du parc,
- L'animation de l'écosystème industriel et scientifique local,
- L'accueil et de l'aide au développement de jeunes entreprises.

❖ Une plate-forme technologique

Elle sera spécialisée dans la réhabilitation des bâtiments et l'optimisation énergétique en milieu urbain.

Alors que plusieurs groupements régionaux se sont déjà positionnés sur le neuf, aucune plate-forme régionale ne semble s'être focalisée sur la réhabilitation énergétique en France.

Toutefois, si l'on veut réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre pour notamment respecter les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement, investir dans la réhabilitation de logements est fondamentale.

En effet, une proportion importante de logements construits avant 1975 sont énergivores.

En utilisant le hangar actuel comme un exemple en termes d'efficacité énergétique, la plate-forme servira d'espace de démonstration destiné à mettre en valeur les savoir-faire et produits innovants des industriels partenaires.

Compte tenu de la nature du projet, un dossier de candidature a été déposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME et ayant pour thème "Investissement d'avenir - Bâtiments et îlots à énergie positive et bilan carbone minimum".

A l'issue d'une première phase de sélection le dossier a été jugé conforme et recevable au début du mois de mai 2011.

Désormais, chaque dossier sélectionné va faire l'objet d'une évaluation technico-financière menée par l'ADEME et des experts externes.

Sur la base de l'analyse effectuée, l'ADEME se réserve le droit de suggérer aux porteurs de projet de modifier ou de préciser le dossier de soumission.

Dans le cas où le projet serait retenu, les financements obtenus permettront à la plate-forme technologique d'abriter, en complément du projet initial, un observatoire national des bonnes pratiques en matière de réhabilitations urbaines et gestion énergétique.

2. CONFORTER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET D'AFFAIRES DE LA ROCHELLE

Le territoire est fortement marqué par l'activité touristique qui, de plus, se caractérise par une offre très variée : balnéaire, culturelle, événementielle ou encore d'affaires.

Les actions d'accompagnement prévues dans le cadre du CRSD doivent permettre de renforcer la place de La Rochelle dans le rang des destinations de tourisme d'affaires et culturel.

Des impacts sont attendus en termes d'identité du territoire, d'effet d'entraînement et de retombées médiatiques.

2.1 Extension du centre de conférences et d'expositions de La Rochelle - Espace Encan (fiche-action 3)

Hébergé au cœur de l'ancienne halle à marée de La Rochelle, à proximité immédiate du vieux Port, de la gare et de la vieille ville, l'Espace Encan dispose d'un cadre exceptionnel pour le déroulement des manifestations.

Il est aujourd'hui un équipement structurant, devenu un objet économique au service du territoire.

Afin de maintenir la destination de La Rochelle dans ce secteur d'activités, l'adaptabilité des espaces aux nouveaux formats de rencontres professionnelles est déterminante.

Ainsi, le dimensionnement et les capacités futures de ce site seront à même d'accompagner le mouvement de développement des congrès avec expositions et les salons professionnels.

A cet effet, il est prévu :

- L'augmentation des surfaces d'exposition,
- La création de salons de réception haut de gamme,
- La mise à disposition d'une salle de 350 personnes en gradins adaptée aux conférences et aux rencontres professionnelles,
- La création d'un espace de stockage.

2.2 Structuration et développement de la filière Transmédia sur le territoire : "CINETIC La Rochelle" (fiche-action 4)

Conforter les entreprises des secteurs TIC, audiovisuels et du multimédia représente un enjeu essentiel en matière de développement économique et d'emploi pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

L'opération consiste à développer un plan d'actions pluriannuel susceptible de renforcer les collaborations intersectorielles de ces entreprises tout en améliorant, en parallèle, l'offre territoriale en matière de services et d'infrastructures (studio de tournage).

Cette action s'inscrit dans la complémentarité des actions menées depuis plus de 10 ans par le Conseil Général de Charente-Maritime qui, par la mobilisation de fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle, encouragent la création audiovisuelle - de l'écriture jusqu'à la réalisation - dans toutes ses composantes : cinéma, fiction, documentaire, animation et multimédia.

Cet effort se traduira par l'amélioration de l'offre en matière de structures d'accueil dédiées aux entreprises de la filière, en parallèle du soutien qu'elle apporte auprès des acteurs et événements clés de ce secteur d'activité : WebTv Festival, Festival de la Fiction TV, Festival International du Film, Escales Documentaires, Sunny Lab (centre de formation et de ressource), Sunny Side Of the Doc.

2.3 Création des studios de l'Atlantique (fiche-action 5)

Le projet consiste à aménager des espaces sur une superficie d'environ 3 500 m² dans l'ancienne Halle à marée de La Rochelle afin de créer des studios de cinéma.

Il est prévu de tourner des courts et moyens métrages ainsi que des séries. Le site sera adapté pour la réalisation de multiples types de scènes et nature de métrages.

Les studios de l'Atlantique auront également pour vocation de dynamiser les échanges entre les professionnels de toute la filière média du territoire et d'animer le réseau pour en optimiser toutes les performances.

Enfin, l'implantation de cette nouvelle activité d'envergure doit être génératrice de plus-values économiques et financières au niveau local, départemental et régional.

3. SOUTENIR LES INNOVATIONS ET LES ACTIONS COLLECTIVES PORTEUSES DU TERRITOIRE

Alors que le territoire dispose d'un potentiel industriel très diversifié comprenant un réseau fort de PME/TPE, la crise, démarrée à l'été 2008, a fragilisé différents secteurs d'activité.

Au vu des conclusions du diagnostic, il apparaît que l'innovation technologique, organisationnelle et stratégique constitue un facteur essentiel de l'évolution des activités industrielles et de développement des entreprises.

En effet, en investissant dans les activités du nautisme, de l'agro-alimentaire ou encore de l'aéronautique, la compétitivité de ces secteurs s'en trouvera renforcée ainsi que leur rôle structurant dans l'aménagement territorial.

Le soutien à ces différentes filières a notamment pour objectif de développer la valeur ajoutée et d'améliorer la qualité des produits.

3.1 Les pépinières d'entreprises

❖ Création d'une pépinière d'entreprises et d'une plate-forme d'essais mutualisée dédiées aux industries agro-alimentaires (fiche-action 6)

Pour satisfaire les demandes régulières qui lui sont faites de la part de porteurs de projet et d'entreprises agro-alimentaires, la CDA souhaite se doter d'un nouvel outil réunissant les fonctions de pépinière d'entreprises et de plate-forme d'essais dédiées aux industries agro-alimentaires.

La pépinière permettra de satisfaire des besoins d'ateliers relais d'entreprises existantes ou d'accueillir des entreprises agro-alimentaires en création issues de différentes filières.

La plate-forme d'essais aura pour vocation d'accueillir des industriels agro-alimentaires qui souhaitent réaliser des essais sur de nouvelles technologies ou de nouveaux produits et des équipementiers souhaitant mettre à disposition des industriels régionaux leur dernière innovation pour la réalisation d'essais ou à des fins de prospection.

Ces équipements seront directement voisins des futurs locaux du CRITT agro-alimentaire. En conséquence, l'expertise nécessaire à la gestion technique de l'ensemble et à l'accompagnement des entreprises hébergées dans la pépinière, sera en grande partie assurée par le CRITT lui-même.

❖ Création d'une pépinière d'entreprises dédiée aux éco-activités - Créatio@Idéal (fiche-action 7)

Tout comme la pépinière dédiée aux industries agro-alimentaires, la pépinière destinée aux éco-activités permettra de répondre aux demandes croissantes qui lui sont faites de la part de porteurs de projet et jeunes entreprises dont les activités relèvent des secteurs des énergies alternatives, de l'environnement et du développement durable.

Ce projet vient renforcer et structurer la volonté de développer ces activités sur un site immobilier dédié et un parc d'activités tertiaires aménagé, Technocéan, jouissant d'une excellente desserte routière et de l'ensemble de la desserte et logistique du Port de Pêche et du Port de Commerce dans une logique de développement durable.

L'opération financée est, par ailleurs, complémentaire de l'action phare du CRSD mise en œuvre sur le site de Lagord.

❖ Création de la fonction d'animation dans les pépinières d'entreprises Créatio®AGRO et Créatio®IDEAL (fiche-action 8)

En complément de la mise à disposition de locaux, des services d'accompagnement et de conseil dans la logique de la norme "pépinière d'entreprises" AFNOR NF 50-770 seront proposés aux entreprises hébergées.

Il existe une demande forte des jeunes entreprises pour des actions d'accompagnement, de communication, d'animation et de mutualisation des services. Aussi, l'action d'accompagnement prévue au titre du CRSD consistera en :

- L'animation du dispositif dans les deux nouvelles pépinières (conseillers d'entreprise permanents et coaching spécialisé)
- La participation collective à des Salons Nationaux
- Un outil de mise en relation, cotraitance, plate-forme de réponse aux appels d'offres
- Une plaquette de promotion du nouveau dispositif
- Un logiciel de suivi de la maintenance des bâtiments Créatio

3.2 La filière nautique

❖ Projets d'action collective multi-étapes "les matériaux composites dans l'industrie nautique et le développement durable" (fiche-action 9)

Cette action concerne les industries du nautisme et leurs sous-traitants qui mettent en œuvre ou utilisent des matériaux composites verre-polyester.

L'objectif de cette action collective consiste à accompagner ces entreprises pour les inciter et les aider à développer des solutions techniques et innovantes leur permettant simultanément de réduire leur impact environnemental et de progresser dans l'industrialisation et la qualité de leurs produits.

Le projet est décliné en 3 sous-actions :

- Analyse du cycle de vie,
- Mise en œuvre de procédés en moules fermés,
- Revalorisation des déchets de composite.

❖ Développement des fonctions stratégie et marketing (fiche-action 10)

L'évolution des attentes des consommateurs sur le marché nautique est mal connue par les acteurs de la filière et la petite taille des entreprises du nautisme ne leur permet pas de disposer de ressources internes dédiées à cette problématique.

Il est nécessaire de pérenniser la filière par l'amélioration des marges et d'aider les entreprises à se (re)positionner sur des segments de marché moins exposés à la concurrence. Les entreprises de la filière doivent anticiper les évolutions du marché et se positionner le plus en amont possible sur les segments les plus profitables.

Ce développement des fonctions stratégie et marketing nécessite le recours au conseil individuel.

❖ Nouveaux outils et services mutualisés pour le refit sur La Rochelle - Rochefort (fiche-action 11)

L'Association Pôle Refit La Rochelle a été créée en 2007 pour promouvoir l'activité du refit de yachts à La Rochelle : rénovation et refonte de bateaux existants de grande plaisance.

L'association, en 2 ans, est passée de 10 à 20 entreprises qui ont pérennisé leurs effectifs. Ses débuts sont très prometteurs. En effet, en moins de 3 ans, et malgré la crise, le Pôle Refit La Rochelle est identifié dans le paysage national et international de la grande plaisance.

Pour développer les activités de ces entreprises et créer de nouveaux emplois sur le bipôle La Rochelle-Rochefort, il paraît aujourd'hui indispensable de créer une nouvelle offre d'outils et services mutualisés autour des axes suivants :

- Création d'une fonction d'animateur-développeur du réseau des entreprises,
- Création d'une boîte à outil des moyens logistiques & techniques pour l'accueil des navires de grande plaisance,
- Acquisition et/ou mutualisation d'outils & services pour garantir la qualité d'intervention et/ou optimiser les coûts d'investissements,
- Études pour la réalisation ou l'évolution d'infrastructures partagées,
- Développement de l'accueil des grandes unités puis service d'accueil globalisé pendant l'escale,
- Démarche marketing stratégique de positionnement et de communication sur les nouveaux outils et services mutualisés créés.

3.3 La filière aéronautique

❖ Plate forme mutualisée de Gestion de la Production Assistée par Ordinateur (GPAO) (fiche-action 12)

Cette action consiste à mettre en place, au bénéfice des entreprises de sous-traitance aéronautique constituées en groupement de co-traitants du pôle rochefortais, un outil de GPAO mutualisé traitant de manière optimisée la gestion des flux du groupement.

L'outil pourrait, dans un second temps, être ouvert aux entreprises de sous-traitance locales travaillant pour d'autres filières industrielles et souhaitant également se regrouper.

Pour mener à bien cette action, une collaboration avec le CRITT Informatique est envisagée.

❖ **Actions de R et D en soutien au développement des entreprises locales de la filière aéronautique (fiche-action 13)**

L'utilisation croissante des matériaux composites dans différents secteurs industriels, notamment dans la filière aéronautique, nécessite à très court terme une mutation des métiers de la sous-traitance aéronautique, qui jusqu'à présent étaient plutôt axés sur l'usinage de pièces métalliques.

La demande des principaux donneurs d'ordre aéronautiques peut également être une opportunité de nouveaux marchés pour les industries du composite, dont la majeure partie ont centré leur production sur des pièces en verre-polyester.

L'objectif du CRITT Matériaux, avec l'aide des partenaires institutionnels régionaux est d'initier une dynamique pour que les entreprises de la région puissent répondre aux enjeux liés à l'essor de ces composites techniques.

L'intérêt pour les entreprises est de se positionner sur le marché émergent des composites techniques pour l'aéronautique, marché à forte valeur ajoutée et très technique, donc à l'abri des délocalisations.

3.4 Création d'un Technopôle de dématérialisation et de valorisation de contenus numériques (fiche-action 14)

L'opération vise à créer une plate-forme nationale de dématérialisation à La Rochelle s'appuyant sur la recherche française et l'industrie (très grandes entreprises nationales et PME locales) pour produire des services innovants.

L'organisation et l'exploitation du système numérique sur lesquels repose la dématérialisation requièrent une compétence particulière et des investissements lourds. Cette problématique, même pour des raisons différentes, est essentielle pour les entreprises, l'État et le domaine scientifique ou culturel.

L'objectif final est d'optimiser l'offre de services en formalisant une collaboration entre laboratoires de recherche et professionnels. Ceci permettrait la naissance d'une filière rochelaise dans ce domaine.

Après une première phase consacrée à la réalisation d'une étude de faisabilité et d'identification des opportunités de lancement du projet, la participation financière au titre du CRSD consistera en la création d'une première structure collaborative (public-privé) qui permettra de concevoir et industrialiser les innovations autour des premiers clients (phase 2).

Au préalable et afin de tester ses process, le Technopôle effectuera des numérisations test sur des documents d'archives de la sous-direction des pensions. En retour, cette expérimentation présentera, pour le ministère de la Défense, un intérêt pour la gestion des archives de la sous-direction des pensions.

Enfin, **la fiche-action 15** sera consacrée à une étude sur les opportunités de reconversion des emprises militaires libérées par le Ministère de la Défense.

Son objectif sera :

- D'élaborer des hypothèses de reconversion des sites libérés,
- D'analyser les contraintes juridiques, techniques, financières et opérationnelles liées à ces hypothèses.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le CRSD, composé de 15 fiches-action, est conclu pour un montant total de près de 28M€ et doit permettre la création d'environ 600 emplois en 5 ans.

Il s'accompagne d'un soutien spécifique de l'État à hauteur de 6M€.

A ce soutien financier direct s'ajoute des mesures d'accompagnement financières et fiscales¹ mais aussi la cession à l'euro symbolique des emprises libérées, conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi de finances pour 2009.

Par ailleurs, les aides à finalité régionale pour la période 2007/2013 permettront aux entreprises, s'installant dans la zone éligible du département, de bénéficier des subventions liées à leurs dépenses d'investissement (bâtiments, terrains, équipements) ou d'obtenir des aides liées aux créations d'emplois.

Dans le périmètre du CRSD, les communes éligibles sont :

- | | | |
|------------------------|-----------------|------------------|
| ➤ Aigrefeuille d'Aunis | ➤ Croix-Chapeau | ➤ Saint Agnant |
| ➤ Aytré | ➤ Forges | ➤ Sainte-Soulle |
| ➤ Breuil-la-Réorte | ➤ La Jarne | ➤ Salles-sur-Mer |
| ➤ Breuil-Magné | ➤ Périgny | ➤ Soubise |
| ➤ Chambon | ➤ Rochefort | ➤ Thairé |

Les collectivités territoriales s'engagent à apporter les financements complémentaires permettant d'accompagner et d'atteindre les objectifs fixés.

Des dotations supplémentaires des fonds européens sont également mobilisables dans le cadre du présent contrat selon leurs critères d'éligibilité.

Le montant des contributions est défini dans le plan de financement prévisionnel détaillé ci-après par actions.

¹ Il est à noter que les mesures d'exonération fiscale ne s'appliquent pour leur part qu'aux seules entreprises sises sur le périmètre de la Ville de La Rochelle (Article 34 de la Loi de Finances Rectificative pour 2008, et Arrêté du 1^{er} septembre 2009 relatif à la délimitation des restructurations de la Défense, en application de la loi 95-115 du 04.02.1995, art. 42, 3 ter). Un projet de décret est en cours de préparation pour inclure Lagord dans le dispositif.

⁰ Les mesures relatives à l'acquisition de sites de Défense à l'euro symbolique ne s'appliquent qu'aux communes de la Rochelle et Lagord et, par substitution, à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (art. 67 de la loi 2008-1425 du 27 décembre 2008).

**TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS
INSCRITES AU CRSD DE LA ROCHELLE-LAGORD EN €**

Fiche-action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût opération	Etat FRED	Etat FNADT	FEDER ²	Conseil général	Fonds Privés	Autofinancement	Autres
AXE 1 : DEVELOPPER L'ECO-EFFICACITE EN MILIEU URBAIN : IMAGE "VERTE" DE LA ROCHELLE										
1	CDA La Rochelle	Étude sur les opportunités de développement économique du site de Lagord	99 060	64 389			9 906		19 812	4 953 (CCI)
2	CDA La Rochelle	Parc d'activité "bas carbone" de Lagord	9 922 720	1 935 611		3 000 000	1 500 000	959 330	2 527 779	
AXE 2 : CONFORTER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET D'AFFAIRES DE LA ROCHELLE										
3	Ville de La Rochelle	Extension du centre de conférence et d'expositions de La Rochelle - Encan	5 000 000		1 000 000				4 000 000	
4	CDA La Rochelle	Structuration et développement de la filière transmédia sur le territoire : Cinétic - La Rochelle	200 000	60 000		100 000			40 000	
5	Ville de La Rochelle	Création des studios de l'Atlantique	1 254 180		296 244				250 836	457 100 (CR) 250 000 (CDA)
AXE 3 : SOUTENIR LES INNOVATIONS ET LES ACTIONS COLLECTIVES PORTEUSES DU TERRITOIRE										
6	CDA La Rochelle	Création d'une pépinière d'entreprise et d'une plate-forme d'essai mutualisée dédiées aux industries agro-alimentaires	4 290 000	1 100 000		2 000 000	200 000		990 000	
7	CDA La Rochelle	Pépinière d'entreprise dédiées aux éco-activités	2 600 000	400 000			200 000		2 000 000	
8	CDA La Rochelle	Création de la fonction d'animation dans les pépinières d'entreprises	350 000	170 000		75 000		35 000	70 000	
9	CRITT Matériaux	Projets d'action collective multi-étapes "les matériaux composites dans l'industrie nautique et le développement durable	346 212	90 000		186 970			69 242 avec entreprise	

² Sous réserve de l'éligibilité des dossiers de demande de subvention

Fiche-action	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût opération	Etat FRED	Etat FNADT	FEDER ²	Conseil général	Fonds Privés	Autofinancement	Autres
AXE 3 : SOUTENIR LES INNOVATIONS ET LES ACTIONS COLLECTIVES PORTEUSES DU TERRITOIRE										
10	CCI La Rochelle	Développement des fonctions "stratégie et marketing"	306 100	100 000				56 000	26 100	124 000 (État autre)
11	Association Pôle Refit	Nouveaux outils et services mutualisés pour le Refit sur La Rochelle Rochefort	316 939	145 792			25 355	95 082		25 355 (CR) 25 355 (CDA)
12	CRITT Matériaux	Plate-forme mutualisée GPAO	900 000	50 000		300 000	150 000		400 000 avec entreprise	
13	CRITT Matériaux	Actions de R et D en soutien au développement des entreprises de la filière aéronautique	400 000	70 000		200 000	50 000		80 000 avec entreprise	
14	Université de La Rochelle	Technopôle de dématérialisation et de valorisation de contenus numériques	1 813 000		400 000	365 000	97 500	108 000		745 000 (grand emprunt) 97 500 (à définir entre CDA et CR)
15	A définir	Étude sur les opportunités de reconversions des emprises militaires libérées par le ministère de la défense	117 964	117 964						
TOTAL			27 916 175	4 303 756	1 696 244	6 226 970	2 232 761	1 253 412	10 473 769	1 826 763

Parmi les principaux financeurs, la répartition est la suivante :

- État CRSD (FRED + FNADT) : 21%
- Europe - FEDER³ : 22%
- Ville de La Rochelle : 15%
- CDA La Rochelle : 21%
- Conseil général : 8%

³ Sous réserve de l'éligibilité des dossiers de demande de subvention

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

1. GOUVERNANCE

Un comité de pilotage est constitué, sous la présidence de la Préfète de la Charente-Maritime, pour assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au contrat. Il se réunira au minimum une fois par an.

Il est composé des membres et personnalités suivants ou de leur représentant :

- La Préfète de la Charente-Maritime,
- Les Maires de La Rochelle et de Lagord,
- Le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- Le Président du Conseil Général,
- La Présidente du Conseil Régional,
- Les Présidents des Chambres de Commerce et de l'Industrie de La Rochelle et de Rochefort Saintonge,
- Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- un représentant de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité régionale (DATAR),
- Un représentant de la Délégation aux restructurations du Ministère de la Défense (DAR),
- Les chefs des services d'État concernés.

Le Comité pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin. Le secrétariat du comité sera assuré par la préfecture de la Charente-Maritime.

2. LE SUIVI DU CONTRAT

Le dispositif de suivi permettra d'assurer un état d'avancement régulier du CRSD et fournira l'information nécessaire aux évaluations.

Le suivi du CRSD sera réalisé en collaboration avec les gestionnaires des services de l'État et des collectivités signataires du contrat.

Les signataires conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution sous la forme d'un état d'avancement du tableau prévisionnel (p.20 et 21). A chaque réunion du comité un point de situation précis sera réalisé.

Au terme de chaque année d'application du contrat, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers sera examinée par les signataires.

3. L'EVALUATION DU CONTRAT

Une évaluation de la mise en œuvre du présent CRSD sera effectuée une fois par an par le comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation proposés dans le programme de gestion PRÉSAGE-DÉFENSE : PATRA (programme d'accompagnement territorial du redéploiement des armées), en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi budgétaire des projets développés au titre du CRSD,
- nombre d'emplois créés sur le périmètre du CRSD,
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du CRSD,
- aux perspectives à court et moyen termes.